



Lettre ouverte à Monsieur Gilles Lurton, Maire de Saint-Malo.

Monsieur le Maire,

Saint-Malo le 11 août 2024

Vous vous apprêtez à prendre une décision majeure pour l'avenir de Saint-Malo: signer - ou pas - la demande de permis de construire déposée par la Région Bretagne pour une nouvelle gare au terminal ferry du Naye.

Autoriser ce bâtiment dans sa conception actuelle serait acter une rupture historique et définitive avec la doctrine patrimoniale en place depuis 150 ans et suivie par les reconstructeurs d'après-guerre. Doctrine qui a permis en particulier de préserver la vue emblématique de la façade sud de Saint-Malo, mondialement connue.

Signer ce permis de construire serait ouvrir la voie à d'autres atteintes du paysage malouin, à commencer par une passerelle de 117 m x 7 m au motif qu'un précédent aura été accepté auparavant par le maire de Saint-Malo pour un bâtiment de 200 m x 8 m.

Non Monsieur le maire, soyez au contraire le maire qui à la suite de ses prédécesseurs aura su préserver et transmettre aux générations futures le patrimoine historique inestimable de Saint-Malo, le Bien Commun de tous les Malouins, de tous les Français.

Soyez le maire qui, dans la lignée de Guy La Chambre, dans le respect des milliers de Malouins et de Français qui se sont investis corps et âme dans la reconstruction de Saint-Malo, aura empêché qu'un bâtiment surdimensionné défigure définitivement l'emblématique perspective sur la façade sud de l'Intra-Muros.

Monsieur le Maire, ne signez pas le permis de construire du projet actuel de nouvelle gare ferry.

Non, ce projet tel qu'il est proposé de bâtiment n'est pas « *d'intérêt général* ». Si le programme global de modernisation du terminal ferry du Naye l'est sans conteste, ce critère ne s'étend pas au dessin actuel du bâtiment, qui n'est pas le seul possible.

Non, la Région Bretagne ne pourrait pas prétendre abandonner ce programme de modernisation au motif de la révision de la conception de ce seul bâtiment et prétendre échapper à sa responsabilité de développement de l'infrastructure dont elle est propriétaire. Outre que c'est de la qualité des ouvrages portuaires de génie civil d'accueil des navires que dépend d'abord le trafic ferry, pas de la gare.

Non, un bâtiment surdimensionné, submersible car basé sur des données officiellement obsolètes de montée des eaux, attentatoire au patrimoine car faisant - preuves à l'appui - un écran de 4 à 5 m de hauteur au-dessus des remparts vu depuis la digue des Sablons, n'est pas un bâtiment d'intérêt général qui pourrait ainsi prétendre déroger aux règles du PLU alors qu'un autre projet est tout à fait possible.

Non, ce bâtiment ne participera pas à « *la revitalisation du territoire* ». Quelle que soit sa conception, la gare ferry ne rapportera pas un passager de plus, pas une nuitée de plus, pas un container de plus, pas un emploi de plus. Ce qui a fait, fait et fera l'attractivité de Saint-Malo, c'est d'abord son exceptionnel patrimoine.

Non, n'ignorez pas les conclusions de l'enquête publique qui demandent sans ambiguïté la révision de ce projet de bâtiment. **Non**, ne trahissez pas la confiance et la voix de milliers de citoyens et associations qui ont massivement rejeté la conception actuelle de la future gare ferry. Ce serait un déni démocratique majeur; sinon, à l'avenir, plus la peine de faire des enquêtes publiques.

Oui, le patrimoine de Saint-Malo, le socle de l'identité de notre Ville, mérite de s'opposer à la volonté de la Région Bretagne qui contre le bon sens et la raison maintient un projet de bâtiment au profil injustifiable.

Monsieur le maire, au moment où nous allons tous célébrer le 80ème anniversaire de la Libération de Saint-Malo, donc rendre hommage à la courageuse décision de sa reconstruction, ne signez pas le permis de construire d'un bâtiment qui serait une offense historique à cette mémoire et au futur de Saint-Malo. Soyez le maire qui - comme ses prédécesseurs- aura su respecter Saint-Malo. Être maire de Saint-Malo est plus qu'un mandat, une responsabilité devant l' Histoire.

Le Bureau de l'association pour la protection et la préservation du patrimoine de Saint-Malo (APPSAM)

Gilles BERAUD-SUDREAU, Gérard COLLIN, Christian EMMANUEL, Pierre LELIEVRE, Patrick MARGRON (Président), Loïc PERRAUT, Claude PHILIPPE, Didier PROU